

Le Président et le Personnel du District du Val de Marne de Football vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Fin d'Année

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 23/24

RG FFF
Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT
Arbitres/clubs

Planning
Détections/Sélections

Procès-verbaux

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

Commission Football à
Effectif réduit

Commission
Statuts & Règlements

Commission Futsal

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

Challenge
Club Dynamique

Tous en Bleu

Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de
Discipline
+ Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



RAPPEL / INFOS CLUBS

FERMETURES

du District du Val de Marne pour les fêtes de fin d'année

CONGES DE NOEL - FERMETURE

Du Vendredi 22 Décembre 2023 à 12H00
Au Jeudi 4 Janvier 2024 à 09H00



INFORMATIONS

Pas de parution du Journal E-Foot
les Jeudis 28 Décembre 2023 et 4 Janvier 2024

Pas de réunion des Commissions
du Vendredi 22 Décembre 2023 au Mercredi 3 Janvier 2024 inclus

Le District du Val de Marne de Football organise une **matinée de sensibilisations sur les violences « Sexuelles » et « Sexistes »**

dans le Sport avec l'intervention de
l'Association « Colosse aux Pieds d'Argile » et d'une « Inspectrice SDJES ».

Réservez d'ores et déjà votre matinée du SAMEDI 03 FEVRIER 2024

Edition N° 653 du Jeudi 21 Décembre 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Programmation prévisionnelle des formations technique de la seconde partie de saison

| Objet | Début formation | | Fin de la formation | |
|------------------------|--|---------------------------------|----------------------------------|--|
| | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1 | Bloc 1 (1er jour en présentiel) | Bloc 2 (2ème jour en présentiel) | Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo |
| AF HANDI | X | 25/01/2024 | X | X |
| CFI U6-U9 | Du 19/01/2024 au 29/01/2024 | 30/01/2024 | 05/03/2024 | Du 06/03/2024 au 15/03/2024 |
| CFI U10-U13 | Du 23/01/2024 au 31/01/2024 | 01/02/2024 | 07/03/2024 | Du 08/03/2024 au 17/03/2024 |
| CERTIFICATION CFF1-2-3 | X | 03/02/2024 | X | X |
| CFI U14-U19 | Du 26/01/2024 au 05/02/2024 | 06/02/2024 | 12/03/2024 | Du 13/03/2024 au 22/03/2024 |
| CFI SENIORS | Du 30/01/2023 au 07/02/2024 | 08/02/2024 | 14/03/2024 | Du 15/03/2024 au 24/03/2024 |
| CFI U6-U9 Mineurs | Du 02/02/2024 au 12/02/2024 | 13/02/2024 | 09/04/2024 | Du 10/04/2024 au 19/04/2024 |
| CFI U10-U13 Mineurs | Du 05/02/2024 au 14/02/2024 | 15/02/2024 | 11/04/2024 | Du 12/04/2024 au 21/04/2024 |
| CFI U6-U9 | Du 08/03/2024 au 18/03/2024 | 19/03/2024 | 30/04/2024 | Du 01/05/2024 au 10/05/2024 |
| CFI U10-U13 | Du 11/03/2024 au 20/03/2024 | 21/03/2024 | 02/05/2024 | Du 03/05/2024 au 13/05/2024 |
| CFI U14-U19 | Du 15/03/2024 au 25/03/2024 | 26/03/2024 | 14/05/2024 | Du 15/05/2024 au 24/05/2024 |
| CFI GARDIEN INITIATION | X | 04/04/2024 | 05/04/2024 | X |
| AF PRATIQUE FEMININE | X | 12/04/2024 | X | X |
| CERTIFICATION CFF1-2-3 | X | 17/04/2024 | X | X |
| FUTSAL INITIATION | X | 18/04/2024 | 19/04/2024 | X |
| CERTIFICATION CFF1-2-3 | X | 08/06/2024 | X | X |

32^{ème} de Finale « COUPE GAMBARDELLA »

| Date | Match |
|-------------------|---|
| <u>14/01/2024</u> | <u>Us Ivry Football 21 - Orleans Us 45 21</u> |

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179>

clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation.....)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :
 - 1 équipe U 18,
 - 1 équipe U 16
 - 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)
(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.**

D3

- SENIORS - 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.

Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

| | | | | | |
|----------|----|----|----|----|----|
| DECEMBRE | 7 | 14 | 21 | | |
| JANVIER | 11 | 18 | 25 | | |
| FEVRIER | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| MARS | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| AVRIL | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| MAI | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| JUIN | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| JUILLET | 4 | 11 | 18 | | |

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

INFO CLUBS

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,
La 3ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud

Contact : Mathieu KEIFLIN-CHAPOT - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr

Ewan LUNION - 06 68 17 04 37



NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « **service des compétitions** » après le **VENDREDI 12H00.**

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (**en raison de son impraticabilité**) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-**Un forfait est considéré comme "avisé"** lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-**Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H** pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validées par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation.....)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boîte = cfaer94@gmail.com

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

| U13G INF | | | |
|------------|-----------------|------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 23/10/2023 | 10h/12h-14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY |
| 24/10/2023 | 10h/12h-14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY |
| 25/10/2023 | 10h/12h-14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY |
| 26/10/2023 | 10h/12h-14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY |
| 27/10/2023 | 10h/12h-14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY |
| 08/11/2023 | 14h/16h | Rattrapage | PARC DU TREMBLAY |
| 15/11/2023 | 14h/18h | T3 | PARC DU TREMBLAY |
| 22/11/2023 | | Si besoin | PARC DU TREMBLAY |

| U14G | | | |
|------------|-----------------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 13/12/2023 | 14h/16h-16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 17/01/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 24/01/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 31/01/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 07/02/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 14/02/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 19/02/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 20/02/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 21/02/2024 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |

| U15G | | | |
|------------|---------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 27/09/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 04/10/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 11/10/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 18/10/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 25/10/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 30/10/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 31/10/2023 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |

| U16G | | | |
|------------|---------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 27/09/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 04/10/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 11/10/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 18/10/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 25/10/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 31/10/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 02/11/2023 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |

| U13F INF | | | |
|------------|---------|---------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 22/11/2023 | 14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY |
| 29/11/2023 | 14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY |
| 06/12/2023 | 14h/16h | T3 | PARC DU TREMBLAY |

| U14F | | | |
|------------|---------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 04/10/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 11/10/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 18/10/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 08/11/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 22/11/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 06/12/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 20/12/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 17/01/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 24/01/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 31/01/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 07/02/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 14/02/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 16/02/2024 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |
| 28/02/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 13/03/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 27/03/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 24/04/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |

| U15F | | | |
|------------|---------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 27/09/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 04/10/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 11/10/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 18/10/2023 | 16h/18h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 30/10/2023 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |





NOUVEAU



ARBITRES / CLUBS

UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (*par mail ou courrier*).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- Faciliter le travail de tout le monde
- Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »



Nous allons prélever le club de la somme due



Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres



Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

| | |
|---|---|
| <p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. |
| <p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution |
| <p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p> | <ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption |
| <p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p> | <p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p> |
| <p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p> | <p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p> |



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

| Support de la feuille de match | Modalités de présentations des licences |
|--------------------------------|---|
| Tablette (F.M.I) | De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant |
| Papier | De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>) |

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 19 Décembre 2023

Présents : Mme POLICON, PRZEDBORSKI, NYEMBAL, MM. DIAZ, ARNAUD, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus

Lundi 1^{er} avril 2024

Mercredi 1 et 8 mai 2024

Jeudi 9 mai 2024.

COURRIER ARCUEIL COM du 10/12/23

La Commission prend note du courrier de la Ville. (installations fermées du 23/12/23 au 07/01/24)

Merci de nous transmettre la liste des matchs concernés par cette fermeture.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U18 D2.B - Terrain suspendu - 3 matchs fermes à compter du 18/12/23

14/01/2024 AVS ORLY / CA VITRY 94.2

04/02/2024 AVS ORLY / ST MAUR LUSITANOS

17/03/2024 AVS ORLY / ST MANDE FC

Le terrain de repli doit être un terrain situé à 20 kms de la ville d'Orly

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

26058981 – EN. VERS AV VILLEJUIF 1 / HAY LES ROSES CA 1 Seniors D2.B du 07/01/2024

Courriel de Hay les Roses du 14/12/2023 (2 matchs en même temps).

La Commission fixe la rencontre au 28/01/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

27131452 – KREMLIN BICETRE CSA 2 / VALENTON FOOT ACAD 1 Seniors D4.C du 17/12/2023

Courriel de Kremlin du 15/12/2023 (problème d'éclairage).

La Commission fixe la rencontre au 21/01/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

- ✚ Tour de cadrage 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront nommés sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLECRESNES US et VITRY CA 2.

27653988 – ARCUEIL COM 1 / PERREUX AS FRAN 1 VDM Seniors du 07/01/2024

Courriel de Arcueil du 15/12/2023 (terrain indisponible).

Cette rencontre est inversée et devient :

PERREUX AS FRAN 1 / ARCUEIL COM 1.

27653975 – HAY LES ROSES CA 1 / SUCY FC 1 VDM Seniors du 07/01/2024

Courriel de Hay les Roses du 14/12/2023 (2 matchs en même temps).

Cette rencontre est maintenue au 07/01/2024.

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :

- ✚ Tour de cadrage 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHARENTON CAP 2 et CANNAVEROIS SFC.

27653999 – ARCUEIL COM 2 / GENERATION TAKTIK SP 2 ou GENTILLY Amitié Seniors du 07/01/2024

Courriel de Arcueil du 15/12/2023 (terrain indisponible).

La Commission fixe la rencontre au 18/02/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission). Le match du tour d'avant n'ayant pas été encore joué, nous ne pas informatiquement reporter la rencontre.

27338856 – GENTILLY AC 2 / GENERATION TAKTIK SP 2 Amitié Seniors du 15/10/2023

Match remis du 15/10/2023 au 10/12/2023 (non joué).

La Commission fixe la rencontre au 07/01/2024.

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE LE 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 7 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT ANCIENS

26061983 – ARRIGHI AS 11 / BRY FC 12 Anciens D1 du 17/12/2023

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 13/12/23.

La Commission valide la rencontre au 07/01/2024.

26073491 – CLUB OLYMP. CACHAN 42 / FC VITRY 94 ACA 41 Anciens D3.A du 17/12/2023

Courrier de Vitry du 15/12/23.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de FC VITRY 94 ACA 41.

26073582 – MANDRES PERIGNY 42 / VILLECRESNES US 41 Anciens D3.B du 17/12/2023

Courrier de Mandres du 15/12/23 (terrain impraticable).

La Commission fixe la rencontre au 07/01/2024.

Prévenir vos adversaires.

26073556 – VILLEJUIF / MANDRES PERIGNY 42 Anciens D3.B du 22/10/2023

Dossier en retour de la Commission Départementale D'Appel (match à rejouer).

La Commission fixe la rencontre au 21/01/24 avec 3 arbitres et 1 délégué à la charge de Villejuif).

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **7 JANVIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : FC THIAIS (championnat) et MACCABI CRETEIL.

27666723 – NOGENT FC 41 / CHAMPIGNY FC 94 41 Coupe Anciens du 07/01/2024

Courrier de Nogent du 11/12/23 (3 matchs en même temps).

Cette rencontre est inversée et devient : CHAMPIGNY FC 94 41 / NOGENT FC

CRITERIUM + 45 ANS

27257089 – CLUB OLYMP. CACHAN 31 / ST MAUR F.MASC. VGA 31 +45 ans poule A du 10/12/2023

Lecture de la feuille de match du 10/12/23 (match non joué, terrain impraticable).

La Commission fixe la rencontre au 31/03/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

27257049 – NOGENT FC 31 / ST MAUR F.MASC. VGA 31 +45 ans Poule A du 07/01/2024

Courrier de Nogent du 11/12/23 (3 matchs en même temps).

La Commission fixe la rencontre au 28/01/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE 07 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **7 JANVIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

CRITERIUM +55 ANS

CHAMPIONNATS FEMININS

27361299 – AS THAONFOOT 1 / VITRY ES 1 Senior Féminines D1 du 16/12/2023

Courrier de Thaon du 15/12/23.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de AS THAONFOOT 1.

27529422 – BOISSY FC 1 / VILLEJUIF US 1 Criterium U15 poule B du 09/12/2023

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLEJUIF US 1.

27529635 – FC D'ALFORTVILLE 1 / GENTILLY AC 1 Criterium U11 poule C du 10/12/2023

Lecture de la feuille de match.

S'agissant d'un match sans enjeu, la Commission dit match à jouer à une date ultérieure mais demande au FC D'ALFORTVILLE ses explications.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

- ✚ 1^{er} TOUR 6 JANVIER 2024
- ✚ 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 6 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER :

- ✚ 1^{er} TOUR 6 JANVIER 2024
- ✚ 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 6 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : US CRETEIL LUSITANOS.

27654020 – JOINVILLE RC 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 Coupe U15 F du 06/01/2024

Courriel des 2 clubs du 19/12/23.

Les rencontres du 1^{er} tour pourront se jouer après accord entre les 2 clubs au plus tard le 13 janvier 2024.

27654050 – THIAIS FEM. 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 Coupe U15 F du 06/01/2024

Courriel des 2 clubs du 19/12/23.

Les rencontres du 1^{er} tour pourront se jouer après accord entre les 2 clubs au plus tard le 13 janvier 2024.

27654030 – FC MAISONS ALFORT / BRY FC Coupe U15 F du 06/01/2024

Courrier de Maisons Alfort FC du 19/12/23 (!! Le mail de la ville date quand même du 06/12/23, vous auriez dû revenir vers nous avant) - Installations fermées-

Les rencontres du 1^{er} tour pourront se jouer après accord entre les 2 clubs au plus tard le 13 janvier 2024.

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

- ✚ 1^{ER} TOUR 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U18

26739254 – US IVRY FOOTBALL 22 / CHOISY LE ROI AS 21 U18 D1.A du 17/12/2023

2 matchs en même temps.

La Commission fixe la rencontre au 28/01/24 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

26068838 – KREMLIN BICETRE CSA 21 / ST MAUR LUSITANOS 22 U18 D2.B du 17/12/2023

Courriel de Kremlin du 15/12/2023 (problème d'éclairage).

La Commission fixe la rencontre au 18/02/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

Coupe VDM U18

27653942 –THIAIS FC 21 / VGA ST MAUR US 21 Coupe VDM U18 du 07/01/2024

Courrier de VGA St Maur US du 17/12/23. (match Championnat ligue en même temps-prioritaire).

La Commission fixe la rencontre au 18/02/24 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE LE 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **7 JANVIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

27653926 – FONTENAY US 21 / FRESNES AAS 21 coupe VDM U16 du 07/01/2024

Courrier de la LPIFF du 14/12/24. (Match de Ligue en retard)

La Commission fixe la rencontre au 24/01/24 à 18h00 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

CALENDRIER :

- ✚ 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **7 JANVIER 2024** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

- ✚ 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024 - **PAS DE MATCHS**
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 12 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U14

26064873 – BONNEUIL CSM 23 / FC D'ALFORTVILLE 22 Brassage U14 Groupe 2 du 09/12/2023

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de FC D'ALFORTVILLE 22.

26067635 – FRESNES AAS 23 / VAL DE FONTENAY AS 22 Brassage U14 Groupe 6 du 09/12/2023

Lecture de la feuille de match (terrain impraticable).

La Commission fixe la rencontre au 13/01/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

26064874 – CAUDACIENNE ES 21 / NOGENT S/MARNE FC 22 Brassage U14 Groupe 2 du 09/12/2023

Lecture de la feuille de match (terrain impraticable).

La Commission fixe la rencontre au 06/01/2024.

26067733 – KREMLIN BICETRE CSA 21 / CRETEIL LUSITANOS 26 Brassage U14 Groupe 4 du 17/12/2023

Courriel de Kremlin du 15/12/2023 (problème d'éclairage).

La Commission fixe la rencontre au 27/01/2024 ou avant si accord des clubs (avertir la Commission).

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE 6 JANVIER 2024 (**tirage le 12/12/23**)
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 11 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 6 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Bonneuil CSM/Champigny/Charenton CAP/ Chevilly EL/ Vincennes CO /Fontenay US/ Nogent FC /Rungis / Ivry US / VITRY CA.2 94

27677706 – FC MAISNS ALFORT 21 / LIMEIL AJ 21 Coupe VDM U14 du 06/01/2023

Courrier de Maisons Alfort FC du 19/12/23 (!! Le mail de la ville date quand même du 06/12/23, vous auriez dû revenir vers nous avant) - Installations fermées-

La Commission reporte la rencontre au 17/02/23

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

- ✚ CADRAGE 6 JANVIER 2024
- ✚ 1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ✚ ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ✚ ½ FINALE 11 MAI 2024
- ✚ FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 6 JANVIER 2024 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : CO VINCENNES 3.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et
MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo,
MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe.

ADMINISTRATIF

La Commission vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :

au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com. Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U6-U7

Courrier de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 10/12/2023

Interclubs du 09/12/2023 à ARCUEIL C.O. MUNICIPAL avec THIAIS F.C.

Courrier tardif.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 12/12/2023

Interclubs du 09/12/2023 à VALENTON FOOTBALL ACADEMY avec BONNEUIL S/MARNE C.S.

Pris note. Les interclubs sont neutralisés.

Courrier de BRY F.C. du 13/12/2023

Interclubs du 09/12/2023 à BRY F.C. avec CAUDACIENNE ENT.S.

Pris note.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 13/12/2023

Interclubs du 09/12/2023 à CRETEIL LUSITANOS F. US avec VILLIERS S/MARNE ENT.S.

Pris note des documents.

U10-U11

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 12/12/2023

CRETEIL LUSITANOS F. US/UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES Critérium Dép.

U11-8 2 Equipes du 16/12/2023

Les rencontres sont reportées au 03/02/2024, accord des deux clubs et de la commission.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 13/12/2023

Pris note de votre courrier, transmis au bureau de la technique

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 16/12/2023

LIMEIL BREVANNES A.J./FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Dép. U11-3 4 Equipes
du 16/12/2023

La Commission ne comprend pas votre message, nous n'organisons pas et nous ne privilégions pas des matchs de niveaux régionaux.

Le club de LIMEIL BREVANNES A.J aurait dû vous prévenir du report de ces rencontres car il devait jouer les rencontres du Challenge U11 du 18/11/2023 qui n'ont pas eu lieu.

Toutes ces informations sont le PV du 04/12/2023 et du journal numérique du 07/12/2023 que vous auriez dû lire.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 18/12/2023

CHOISY LE ROI A.S./CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Avenir 2 du 16/12/2023

Pris note des résultats.

CHALLENGE REGIONAL U11

Courrier de ASOMBA du 11/12/2023

VILLEJUIF U.S. 1/ASOMBA 1 Challenge U11 1er tour poule 9 du 18/11/2023

Courrier tardif.

Courrier de CHOISY LE ROI A.S. du 16/12/2023

CHOISY LE ROI A.S. 1/THIAIS F.C. 3 Challenge U11 1er tour poule 3 du 18/11/2023

Pris note des résultats.

Remerciements de la Commission.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 18/12/2023

VILLEJUIF U.S. 1/ASOMBA 1 Challenge U11 1er tour poule 9 du 18/11/2023

Pris note des résultats.

Remerciements de la Commission.

U12-U13

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 11/12/2023

VILLEJUIF U.S./FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Dép. U13-1 4 Equipes
du 16/12/2023

Courrier tardif.

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 12/12/2023

CAUDACIENNE ENT.S./ST MAUR F. FEMININ VGA Critérium Dép. U13-5 2 Equipes
du 16/12/2023

Pris note de la fermeture des terrains.

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 12/12/2023

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A./ST MANDE F.C. Critérium Dép. U13-3 4 Equipes
du 09/12/2023

Courrier transmis au bureau technique.

Courrier de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 13/12/2023

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A./ST MANDE F.C. Critérium Dép. U13-3 4 Equipes
du 09/12/2023

Pris note des résultats.

Courrier de ST MANDE F.C. du 13/12/2023

ST MANDE F.C./VAL DE FONTENAY AS Critérium Dép. U13-3 4 Equipes du 16/12/2023

Pris note. Les rencontres sont reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. du 18/12/2023

CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C./VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium Dép.
U13-2 4 Equipes du 16/12/2023

Pris note des résultats.

FESTIVAL U13

Courrier de VAL DE FONTENAY AS du 12/12/2023

VAL DE FONTENAY AS 1/BONNEUIL S/MARNE C.S. 1 Festival U13 1er tour- poule 29 du 25/11/2023

Pris note des résultats.

Remerciements de la Commission.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 14/12/2023

VILLEJUIF U.S. 1/RUNGIS U.S. 3 Festival U13 1er tour- poule 19 du 25/11/2023

Pris note des résultats.

Remerciements de la Commission.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 18/12/2023

VILLEJUIF U.S. 1/ASOMBA 1 Challenge U11 1er tour- poule 9 du 18/11/2023

Pris note des résultats.

Remerciements de la Commission.

Lecture des résultats poule 1 et 2 - CHEVILLY LA RUE ELAN

*La Commission constate que les résultats envoyés par le club de **CHEVILLY LA RUE ELAN** ne sont pas la réalité du Challenge. En effet, un membre du comité Directeur du district présent sur le Site a pu constater l'absence des 2 équipes de **LUSITANOS ST MAUR U.S** et d'une équipe de **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB** alors que des résultats transmis leurs sont attribués, certes sans modifier les classements.*

*La Commission regrette ces fausses déclarations et rappelle au club de **CHEVILLY LA RUE ELAN** son devoir de reporter l'exactitude des résultats d'un plateau.*

*Les 3 équipes absentes seront sanctionnées d'une amende pour **forfait non-avisé** et un rappel au devoir de sa charge de respecter les règlements sportifs au club de **CHEVILLY LA RUE ELAN**.*

SAISON 2023 - 2024 :

ANNEXE FINANCIERE

| | |
|---|-----------------------------|
| U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil), | 20,00 € (au club d'accueil) |
| U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe), | 15,00 € (par équipe) |
| Absence non-justifiée à une convocation, | 100,00 € |
| Absence à la réunion annuelle école de FOOT, | 100,00 € |
| <i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i> | <i>50,00 € (par club)</i> |
| Absence aux Journées de Rentrée | 100,00 € |
| Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 50,00 € (par équipe) |
| Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | 80,00 € (par équipes) |
| Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | 120,00 € (par équipe) |
| Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...), | 30,00 € (par équipe) |
| Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13), | 20,00 € (au club d'accueil) |
| Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I), | 50,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 15,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 30,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL, | 120,00 € (par équipe) |
| 1er forfait- U11 /U13 (par équipe), | 15,00 € (par équipe) |
| 2ème forfait- U11 / U13 (par équipe), | 30,00 € (par équipe) |
| 3ème forfait- U11 / U13 (par équipe). | 50,00 € (par équipe). |

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 18/12/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI - GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

[La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.](#)

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U16 – D3 / A - MATCH 25938394 – Créteil Lusitanos Us 24 / Ormesson U.S 21 du 26/11/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation du club de **Ormesson U.S 21** pour la dire recevable en la forme concernant la participation des DEUX joueurs « mutés HORS PERIODE »

SOUCHETTE Mathis MH du 02/10/2024

CAMARY NABY Ibrahim MH du 01/08/2024

alors qu'en catégorie U12 à U18 seul un muté « HORS PERIODE » est autorisé.

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **Créteil Lusitanos US 24** informé le **14/12/2023** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel le 14/12/2023.

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort l'évocation irrecevable car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non-licencié au sein du club, ou d'un joueur non-licencié.
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répété aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission rappelle au club l'article 160 des RSG qui précise que dans toutes les compétitions des catégories U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92-1 des présents règlements.

U14 – Phase 1 DE BRASSAGE / Groupe 4 - MATCH 26067751 – NOGENT FC 21 / CRETEIL LUSITANOS US 26 du 18/11/2023

Reprise du dossier suite au courriel en date du 11/12/2023 du club de CRETEIL LUSITANOS US 26. Réserve du club de **NOGENT FC 21** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CRETEIL LUSITANOS US 26** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Après vérifications administratives, il s'avère que TOUTES les équipes U14 du club de **CRETEIL LUSITANOS US 21 à 26** jouaient le même jour.

Par ce motif, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain et annule la décision parue sur le journal du 30/11/2023, PV SR du 27/11/2023.

Considérant que le club de **Chevilly Larue Elan 1** est en infraction 2^{ème} année du Statut de L'arbitrage (PV de sa commission du 22/06/2023 et 17/07/2023) et que dans cette situation, ce club ne pouvait aligner que DEUX mutations sur la FMI,

Par ces motifs dit que la réclamation est recevable et fondée et donne match perdu par pénalité au club de Chevilly Larue Elan 1 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer plus de deux joueurs MUTES à la rencontre en objet et MAINTIEN du résultat acquis sur le terrain au club de Villejuif U.S. 2 (0 point, 0 but).

| | | |
|---------------|--------------------------------|--------------------|
| Débit | : Chevilly Larue Elan 1 | 50 euros |
| Crédit | : Villejuif U.S. 2 | 43.50 euros |

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 18 Décembre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

27233525 – BOISSY UJ 1 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 09/12/2023

Lecture du rapport de l'arbitre (match non joué suite fuite d'eau de la toiture gymnase impraticable).

La Commission reporte la rencontre au 06/01/2024 18h.

Prévenir l'équipe adverse

27233506 – RUNGIS US 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 15/12/2023

Courriel en date du 14/12/2023 du club de RUNGIS US 1 et de la municipalité informant de l'indisponibilité du gymnase suite à une compétition de tirs à l'arc le même jour.

La Commission reporte la rencontre au 18/01/2024.

Prévenir l'équipe adverse

COUPE VDM FUTSAL

1^{er} Tour : 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 17/12/2023

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

Pour le détail des rencontres se reporter au site du District ou sur Footclubs

Match 11 : N°27616707 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 15/12/2023

Courriel du club de CHEVILLY LARUE ELAN du 13/12/2023, nous informant de 2 rencontres le même jour. ***La Commission reporte la rencontre au 05/01/2024.*** Prévenir l'équipe adverse

Matches Remis =

27616705 - B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 16/12/202 Coupe VdM du 16/12/2023 Remis au 06/01/2024

Tour de Cadrage pour les 1/4 :

12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024
ou du 25/03/2024 au 30/03/2024

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match :

27233526 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 Futsal D2 du 08/12/2023

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 21 décembre 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

*Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres*

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2^{ème} Appel de Feuille de Match Manquante :

U16 D2.B :

25938047 : LIMEIL BREVANNES AJ / RUNGIS US du 03/12/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 10/12/2023) :

| COMPETITIONS / CLUBS | 1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement) | 2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€) | 3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité) |
|--|--|---|--|
| COUPE VDM ANCIENS ST MANDE FC 11 | 15/10/2023 | | |
| COUPE VDM SENIORS VAL DE BIEVRE FC 1 CACHAN CO 1 VILLENEUVE ABLON US 1 | 15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023 | | |
| COUPE SENIORS AMITIE SUCY FC 2 SFCC 2 OLYMP CLUB IVRY 2 | 15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023 | | |
| FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF VILLENEUVE ABLON US VITRY ASC 1 | 24/09/2023 24/09/2023 24/09/2023 | 30/09/2023 | |
| FUTSAL D2 VITRY ASC 3 VITRY ASC 2 BOISSY UJ 1 B2M FUTSAL 3 RUNGIS US 1 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 CHEVILLY LARUE ELAN 2 | 14/10/2023 10/11/2023 14/10/2023 14/10/2023 03/11/2023 03/11/2023 08/12/2023 | 20/10/2023 26/11/2023 | |
| SENIORS D2 VILLENEUVE ABLON US 2 FONTENAY SS BOIS US 2 US IVRY FOOTBALL 3 ENT VERS AVT VILLEJUIF 1 | 22/10/2023 26/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 | | |
| SENIORS D3 VILLECRESNES US 1 CAUDACIENNE ES 1 | 24/09/2023 24/09/2023 | 19/11/2023 19/11/2023 | |
| SENIORS D4 MANDRES PERIGNY 1 CANNAVEROIS FC 1 CANNAVEROIS FC 2 BOISSY FC 2 VAL DE BIEVRE FC 1 | 08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 19/11/2023 10/12/2023 | 03/12/2023 | |
| SENIORS FEMININES D1 VILLEJUIF US 1 CHOISY LE ROI AS 1 CHAMPIGNY FC 94 1 | 07/10/2023 07/10/2023 02/12/2023 | | |
| ANCIENS D2 VITRY PORTUGUAIS UA FRESNES AAS 12 ORMESSON US 11 JOINVILLE RC 11 ORMESSON US 11 | 24/09/2023 08/10/2023 05/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 | | |
| ANCIENS D3 VILLEJUIF US 12 | 22/10/2023 | | |
| ANCIENS D4 BOISSY UJ 1 MELTING SPORT 12 | 12/11/2023 03/12/2023 | | |
| COUPE VDM U18 ALFORTVILLE FC 1 CRETEIL LUSITANOS US 1 | 15/10/2023 12/11/2023 | | |

| | | | |
|---|--|--|------------|
| COUPE VDM U16 SFCC 1 | 15/10/2023 | | |
| COUPE AMITIE U16 ST MAUR LUSITANOS 2 | 15/10/2023 | | |
| U18 D1 ORMESSON US 21 US IVRY FOOTBALL 22 | 26/11/2023 26/11/2023 | | |
| U18 D2 VILLIERS S/ MARNE ES 1 AVENIR SPORTIF ORLY 1 | 22/10/2023 05/11/2023 | | |
| U18 D3 ALFORTVILLE FC 2 CHARENTON CAP 2 THIAIS FC 2 FC ALFORTVILLE 1 VILLIERS S MARNE ES 2 | 08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 05/11/2023 19/11/2023 | | |
| U16 D1 US IVRY FOOTBALL 1 CHOISY LE ROI AS 1 US IVRY FOOTBALL 21 | 08/10/2023 22/10/2023 26/11/2023 | 05/11/2023 | |
| U16 D2 ST MAUR VGA 2 VAL DE FONTENAY AS 1 | 08/10/2023 08/10/2023 | | |
| U16 D3 US IVRY FOOTBALL 3 | 10/12/2023 | | |
| U16 D4 CANNAVEROIS FC 1 FC ALFORTVILLE 2 CHARENTON CAP 23 | 08/10/2023 26/11/2023 26/11/2023 | 03/12/2023 | 10/12/2023 |
| CRITERIUM U15F THIAIS FFC 2 FC ALFORTVILLE 1 VILLEJUIF US 1 VILLENEUVE ABLON US 1 ST MANDE FC 1 FRESNES AAS 1 ORMESSON US 1 | 14/10/2023 11/11/2023 11/11/2023 11/11/2023 18/11/2023 18/11/2023 18/11/2023 | 02/12/2023 18/11/2023 | 02/12/2023 |
| COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY AS 2 FONTENAY SS/ BOIS US 2 | 22/10/2023 22/10/2023 | | |
| U14 D1 US IVRY FOOTBALL 1 | 09/12/2023 | | |
| U14 PHASE BRASSAGE CANNAVEROIS FC 1 AVENIR SPORTIF ORLY 2 CRETEIL LUSITANOS US 4 ORMESSON US 2 VAL DE FONTENAY AS 1 VILLENEUVE ABLON US 1 VILLIERS S/M ES 1 CRETEIL LUSITANOS US 3 FONTENAY SS BOIS US 2 CHOISY LE ROI AS 2 BRY FC 2 ORMESSON US 1 | 07/10/2023 07/10/2023 07/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 05/11/2023 11/11/2023 11/11/2023 18/11/2023 02/12/2023 09/12/2023 | 02/12/2023 09/12/2023 | |
| CRITERIUM U13F IVRY US FOOTBALL 1 CHEVILLY LARUE ELAN 1 ST MAUR F FEM VGA 1 FONTENAY SS BOIS US 1 VALENTON FOOT ACAD 1 ORMESSON US 1 VITRY ES 1 | 08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023 12/11/2023 12/11/2023 19/11/2023 19/11/2023 | 03/12/2023 19/11/2023 03/12/2023 10/12/2023 | |

| | | | |
|---|--|------------------------------|------------|
| BONNEUIL S/MARNE CSM 1 HAY LES ROSES CA 1 ORLY AVS 1 FRESNES AAS 1 MAISONS ALFORT FC 2 CHARENTON CAP 1 | 19/11/2023 03/12/2023 03/12/2023 03/12/2023 10/12/2023 | 03/12/2023 | 10/12/2023 |
| CRITERIUM U11F IVRY US FOOTBALL 1 THIAIS FFC 1 CRETEIL LUSITANOS US 1 NOGENT S/ MARNE FC 1 BONNEUIL S/ MARNE CSM 1 AVENIR SPORTIF ORLY 1 HAY LES ROSES CA 1 ORMESSON US 1 FC ALFORTVILLE 1 ORLY AVS 1 CHARENTON CAP 1 | 08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023 19/11/2023 19/11/2023 19/11/2023 26/11/2023 26/11/2023 03/12/2023 10/12/2023 | 10/12/2023 03/12/2023 | |

ANNEXES

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - 2023 / 2024

Challenge Jean-Jacques Combal

Des critères clairs et mesurables ,

Je réalise des actions du Programme Educatif Fédéral et je transmets au district ,

Mon diagnostic label est complètement rempli sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation au district

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE FAIS BENEFICIER MON CLUB D'UNE DOTATION DE 600 Euros OU 300 Euros

**CHALLENGE DU CLUB
DYNAMIQUE 2023 - 2024**
Challenge Jean Jacques Combal

Challenge Club Foot animation
Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +
Diagnostic Label
Actions PEF
Formation Dirigeants et animateurs
TOTAL POINTS
Maxi 100

AU 15 / 12 / 23

PTS

PTS

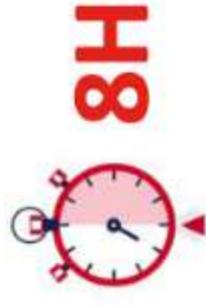
PTS

PTS

PTS

| | PTS | PTS | PTS | PTS | PTS | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|----|
| VITRY E.S. | 30 | 10 | 15 | 0 | 12 | 67 |
| JOINVILLE R.C. | 30 | 10 | 15 | 0 | 10 | 65 |
| VINCENNOIS C.O. | 30 | 10 | 15 | 0 | 8 | 63 |
| THIAIS F.C. | 30 | 10 | 15 | 0 | 6 | 61 |
| ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL | 30 | 10 | 15 | 0 | 6 | 61 |
| LIMEIL BREVANNES A.J. | 30 | 10 | 15 | 0 | 2 | 57 |
| PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| MAISONS ALFORT F.C. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| VALENTON FOOTBALL ACADEMY | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| RUNGIS U.S. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| ORMESSON U.S. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| NOGENT S/MARNE F.C. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| VILLIERS S/MARNE ENT.S. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| VILLENEUVE ABLON U.S. | 30 | 10 | 15 | 0 | 0 | 55 |
| FONTENAY SS/BOIS U.S. | 20 | 10 | 15 | 0 | 6 | 51 |
| CHOISY LE ROI A.S. | 20 | 10 | 15 | 0 | 6 | 51 |
| ST MANDE F.C. | 30 | 10 | 0 | 0 | 8 | 48 |
| CAUDACIENNE ENT.S. | 30 | 10 | 0 | 0 | 8 | 48 |
| CHAMPIGNY F.C. 94 | 30 | 10 | 0 | 0 | 6 | 46 |
| SUCY F.C. | 30 | 10 | 0 | 0 | 4 | 44 |
| BRY F.C. | 30 | 10 | 0 | 0 | 4 | 44 |
| LUSITANOS ST MAUR U.S. | 30 | 10 | 0 | 0 | 4 | 44 |
| CHEVILLY LA RUE ELAN | 30 | 10 | 0 | 0 | 2 | 42 |
| CACHAN C.O. | 30 | 10 | 0 | 0 | 2 | 42 |
| OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY | 30 | 10 | 0 | 0 | 2 | 42 |
| GENTILLY ATHLETIC CLUB | 30 | 10 | 0 | 0 | 2 | 42 |
| VILLECRESNES U. S. | 30 | 10 | 0 | 0 | 2 | 42 |
| CRETEIL LUSITANOS F. US | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| CA VITRY94.2 | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| KREMLIN BICETRE C.S.A. | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| MAROLLES F.C. | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| ENT.SANTENY MANDRES | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| U. S. IVRY FOOTBALL | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| BOISSY F.C. | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| AVENIR SPORTIF D'ORLY | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| ASOMBA | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| ARCUEIL C.O. MUNICIPAL | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| NOISEAU STE S. | 30 | 10 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| HAY LES ROSES C.A. | 20 | 10 | 0 | 0 | 4 | 34 |
| FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. | 20 | 10 | 0 | 0 | 2 | 32 |
| CHARENTON C.A.P. | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| ORLY AC | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| AC CRETEIL | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| VILLEJUIF U.S. | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| BONNEUIL S/MARNE C.S. | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| FRESNES A.A.S. | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| VAL DE FONTENAY AS | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 | 30 |

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)



45 €

Éthique et intégrité

Pratique féminine

Handi-foot

Foot Adapté

Arbitrage

Golf-Foot

Foot en marchant

FOOT5

Futnet

Fit-Foot

Accompagnateur d'équipe

Futsal



SAISON
2023-2024

ANIMATEUR

DECouvrez LA BOUTIQUE
NIKE X FFF

NÉ(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



16H



Entrainement 16H



*Gardien
De But*

GARDIEN DE BUT

Initiation



16H



Entrainement 16H



*Préparation
Physique*

PRÉPARATION PHYSIQUE



32H

BEACH SOCCER

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors

Pratique Foot à 11

U14-U19

Pratique Foot à 11

U10-U13

Pratique Foot à 8

U6-U9

Pratique Foot à 3,4,5

Projet Club

90 €



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



STAGE CLUB
8H



Bloc 1: 6H
Jour J

Devenir Educateur/trice
Séniors

Préparer sa session
de formation



- Les outils
- Bloc notes
 - Livret numérique
 - Capsules vidéo
 - Fiche analyse de pratique
 - Catalogue de séances



La connaissance
de soi



Encadrement Match



Ethique et
intégrité



Séance
d'entraînement
Analyse de Pratique



Le climat
d'entraînement



La connaissance
du joueur

Bloc 2: 6H
J+[20 à 25]
Devenir Educateur/trice
Séniors



La connaissance
du jeu



Ethique et
intégrité



L'entraînement



Certification

SAISON 2023-2024

ANIMATEUR

DECouvrez LA BOUTIQUE

+ BÉNÉVOLES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NIKE X-FFF

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024

EDUCATEUR FEDERAL

DECouvrez LA BOUTIQUE

+ BÉNÉVOLES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NIKE X-FFF

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

CALENDRIER SAISON 23-24



AOÛT

26 WASQUEHAL

OCTOBRE

07 COLMAR
21 FLEURY

DÉCEMBRE

02 HAGUENAU
16 FEIGNIES A.

FÉVRIER

03 SAINT-QUENTIN
17 FURIANI
24 BOURG-EN-BRESSE

AVRIL

06 FC 93
13 MÂCON
20 HAGUENAU
27 FEIGNIES A.

SEPTEMBRE

02 AUXERRE II
09 SAINT-QUENTIN
16 FURIANI
23 BOURG-EN-BRESSE

NOVEMBRE

04 BESANÇON
11 FC 93
25 MÂCON

JANVIER

13 BIESHEIM
20 AUXERRE II

MARS

09 COLMAR
16 FLEURY
23 BESANÇON

MAI

11 BIESHEIM
18 WASQUEHAL

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

| | |
|---|---------------|
| Match souhaité | USCL - |
| Date du match | |
| Nom du club + Ville + Discipline Sportive | |
| Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans | |
| Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail | |
| Nombre de places enfants souhaitées | |
| Nombre de places adultes souhaitées | |

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|----------------------------|------------|--------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 690329 | APSAP MEDIBALLES | | | | | | |
| Dossier : | 21552837 | du | 20/12/2023 | Anciens 55/ Anciens + 55 | Poule C | 27132825 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-----------------------------|------------|--------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 516843 | CHEVILLY LA RUE ELAN | | | | | | |
| Dossier : | 21552709 | du | 20/12/2023 | Anciens 55/ Anciens + 55 | Poule C | 27132824 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|------------|------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Dossier : | 21552807 | du | 20/12/2023 | Anciens 45/ Anciens +45 Ans | Poule C | 26078033 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|------------------------------------|------------|--------------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 560655 | FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE | | | | | | |
| Dossier : | 21552769 | du | 20/12/2023 | Phase De Brassage U14/ Phase 1 | Groupe 2 | 26064873 | 09/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 94 | 1er Forfait | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 94 | Amende : 1er Forfait | | | 19/12/2023 | 19/12/2023 | | 40,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|----------------------------|------------|----------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 537053 | JOINVILLE R.C. | | | | | | |
| Dossier : | 21552797 | du | 20/12/2023 | U16 D2/ Unique | Poule A | 25937920 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------|------------|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 526258 | LUSITANOS ST MAUR U.S. | | | | | | |
| Dossier : | 21552822 | du | 20/12/2023 | Anciens 45/ Anciens +45 Ans | Poule C | 26078032 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 542388 | MAISONS ALFORT F.C. | | | | | | |
| Dossier : | 21552845 | du | 20/12/2023 | Anciens 45/ Anciens +45 Ans | Poule A | 27257075 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|----------------------------|------------|--------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 520523 | ST MANDE F.C. | | | | | | |
| Dossier : | 21552831 | du | 20/12/2023 | Anciens 55/ Anciens + 55 | Poule C | 27132823 | 17/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-----------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 519839 | VILLEJUIF U.S. | | | | | | |
| Dossier : | 21552701 | du | 20/12/2023 | Criterium U15f/ Phase 1 | Poule B | 27529422 | 09/12/2023 | |
| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | | | | | |
| Motif : | 94 | 1er Forfait | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 94 | Amende : 1er Forfait | | | 19/12/2023 | 19/12/2023 | | 40,00€ |

| | | | | | | | |
|-----------|----------|----|------------|--------------------------|---------|----------|------------|
| Dossier : | 21552841 | du | 20/12/2023 | Anciens 55/ Anciens + 55 | Poule A | 27203800 | 17/12/2023 |
|-----------|----------|----|------------|--------------------------|---------|----------|------------|

| Personne : | C.D - DISCIPLINE | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
|------------|------------------|----------------------------|--|--------------|-------------|--------------|---------|
| Motif : | 91 | Feuille En Retard | | | | | |
| Décision : | 91 | Amende : Feuille En Retard | | 20/12/2023 | | | 9,50€ |

| | |
|-----------------|---------|
| Total Général : | 156,00€ |
|-----------------|---------|